

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 10 février 2011

ASSOCIATION A TUE TETE

Deux membres de cette association ont été invités pour présenter leur projet sur le site de l'ancienne fruitière

Mme le Maire tient à rappeler que cette association a organisé dans ce bâtiment deux expositions ces dernières années.

Ces membres trouvent le site agréable - besoin culturel non donné dans la vallée.

Réflexion sur leur projet :

- Certaine envergure
- Création d'un centre Arts et Culture

Ce projet a 3 phases

1 – grande salle dans la plus vieille porcherie à droite

- * Salle d'expositions sur le bas
- * salle d'expositions sur le haut
- * sur la partie vide, grande verrière avançant dans la cour

2 – 2^{ème} porcherie

- * déplacer l'école de musique (Passeurs d'Arts)
- * salle de répétition : studio d'enregistrement
- * salle pour l'enseignement de la musique

3 – bâtiment central

- * le détruire pour la reconstruire à l'identique et faire à l'étage des studios de résidence

L'idée est de créer 3 bâtiments autonomes au niveau énergétique.

Ce projet

- permettrait de faire de ce lieu un lieu dédié aux artistes.
- Est intéressant pour la Commune, il y aurait en permanence des expositions et cela créera du passage
- Prévoit l'aménagement du parking.
- N'entrerait pas en concurrence avec la médiathèque de Boège
- Créerait un ou des emplois

Les Passeurs d'Arts pourraient occuper un local, ce qui leur permettrait de travailler dans de meilleures conditions.

Concernant le financement :

- un tel projet doit être soutenu et porté par une Association et le Conseil Municipal
- il faudrait qu'il soit d'une dimension Vallée.
- Il est impératif que l'association qui porte le projet soit dynamique et active car c'est bien un projet associatif soutenu par la municipalité dont il s'agit, et pas un projet municipal soutenu par une association

Pour l'association la demande est la suivante :

- 1^{ère} étape : avoir l'accord des élus
- 2^{ème} étape : consolider l'association porteuse du projet
- 3^{ème} étape : étude de faisabilité

Mme le Maire précise que d'après les informations dont elle dispose, une dizaine de personnes semblent être intéressées mais pour le moment le travail ne se fait qu'avec 3 ou 4 personnes.

Après discussions, le Conseil Municipal à l'unanimité

- sur le principe est d'accord de soutenir ce projet.
- Précise qu'il faut bien que l'association soit consciente qu'elle sera porteuse du projet et que la commune viendra en support,
- Dit qu'elle aidera à la recherche de financements et qu'elle pourra s'impliquer plus dans le projet en fonction de la qualité de ce dernier,
- Dit qu'elle restera propriétaire des lieux,
- Demande un projet plus élaboré chiffrage et destination, modalité d'utilisation, ...
- Propose qu'un groupe de travail entre élus et membres de l'association soit constitué.

TERRAIN LE PESSEY

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal pour engager une procédure d'expropriation sur l'emplacement réservé sans réponse des consorts Riesen/Jacquemard au 12 février et précise qu'elle essaiera de négocier encore une fois.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'autoriser Mme le Maire d'engager la procédure d'expropriation.

BATIMENT COMMERCIAL

Quatre aspects sont évoqués :

1 -La collaboration avec la SEDHS

Madame le Maire

- demande au Conseil Municipal si la Commune fait suite à la proposition de la SED
- l'informe que si une option est prise pour la SEDHS concernant les espaces publics, la maîtrise d'œuvre sera obligatoirement communale
- l'informe que le FISAC peut être sollicité pour les commerces eux-mêmes par les commerçants, et sur tous les aménagements qui valoriseraient ou participeraient à la mise en place des structures commerciales, pour autant que l'ordonnateur soit la commune

2 -Les commerçants en place :

Sur conseil de la Chambre de Commerces, Mme le Maire a rencontré en vue de les informer, les commerçants.

Ainsi Mr Bouvier Bangilion et Mme.Beaurain ont été rencontrés.

3 -Le recrutement des futurs commerçants :

Mme Le Maire informe le conseil qu'elle a reçu un email émanant de 3 personnes désireuses de s'associer pour créer un multi services et faire des tournées dans les hameaux.

Dans l'immédiat, il est décidé de diffuser largement l'information en faisant paraître une annonce dans le magazine Village Magazine, voir FR3.

4 - La vente de la Poste :

En ce qui concerne le local des Passeurs d'Arts, Eric Dupuit, Président, demande que la commune essaye de trouver une place pour les reloger. Eventuellement, voir le bâtiment de l'Association les Chamois, ou le local au fond du parc de la Mairie.

MM Bouvier et Berthet des Alpes du Léman sont très ennuyés de quitter le bâtiment, car ils vont devoir organiser un déménagement à un moment peu propice. En effet deux collaboratrices vont quitter les Alpes du Léman, de plus le bâtiment est idéalement situé au centre des territoires. L'idée de leur vendre le bâtiment est évoquée mais semble difficilement concrétisable.

CONTRAT EDUCATIF LOCAL

Madame le Maire

- informe le Conseil Municipal que suite à un accident de circulation, l'association Anim'habères jeunes doit changer leur véhicule qui transporte les enfants dans le cadre des activités proposées
- propose de les aider dans l'achat d'un nouveau véhicule
- propose à l'association de prendre contact avec M Baud-Grasset, pour obtenir une subvention du Conseil Général.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ACCEPTE de verser une subvention pour l'achat d'un véhicule
- FIXE le montant à 6 000 €

PROJET BUDGET PRIMITIF 2011

Une liste des actions à réaliser pour 2011 est établie, il est demandé à chaque membre du conseil de réfléchir aux impératifs ou de faire des propositions d'ici au prochain conseil municipal, un choix sera opéré en fonction du degré d'urgence des travaux et en fonction des fonds disponibles sur le budget 2011. Concernant la voirie il faudra à nouveau faire des choix sachant que de nombreux travaux sont à entreprendre un phasage des travaux devra être prévu et il faudra de même prendre des options pour la réfection de la route de la Glappaz.

La première liste s'établit comme suit elle pourra être complétée :

- réfection du plancher d'une salle de classe école primaire
- Plancher du lac 2 000 €
- Route de Torchebise
- Réfection du Monument aux Morts 39/45
- Numérotation ou nom de rue 7 000 €
- Changement moquette du bureau de la direction de l'école, pose d'un linoléum ou d'un plancher flottant
- Acquisition de 10 bacs à gravier : 2 000 €
- Abri-bus
- Fenêtres école
- Chaudière Foyer Rural acceptation du devis de Latour avec tubage de la cheminée
- Travaux divers au Foyer Rural
- Voirie communale
- Parcours santé
- Opération pour les commerces

